

Accusé certifié exécutoire

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Publication : 19/12/2014

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Pour l'autorité Compétente, par délégation,



Vu l'avis favorable de la commission « Administration Générale – Personnel – Sécurité / Quartier – Environnement – Communication – Jumelages » en date du 10 décembre 2014,

Considérant que suite au renouvellement du Conseil municipal, aux mouvements de personnel, à la réussite d'examens professionnels et à l'arrêt du marché relatif à l'atelier théâtre avec Truc'muche, il convient d'actualiser le tableau des emplois de la manière suivante :

- création d'un poste fonctionnel de Directeur Général des Services ;
- transformation d'un poste d'ingénieur principal en poste d'ingénieur ;
- création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe ;
- transformation d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe en poste d'éducateur des activités physiques et sportives ;
- transformation d'un poste de bibliothécaire en poste d'attaché territorial ;
- transformation de 2 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe en poste d'adjoint technique 1^{ère} classe.

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 21 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous », 6 abstentions du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau » et 2 voix contre du groupe « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,

APPROUVE la modification du tableau des emplois communaux telle que présentée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 17 décembre 2014

**Le Maire,
Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le.....19 DEC. 2014

Et de la publication, le.....19 DEC. 2014

Fait à Landivisiau, le.....19 DEC. 2014

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

